

DIPLÔME D'ÉTAT AMBULANCIER(E)

Objectifs

L'Ambulancier(ère) Diplômé(e) d'État est un professionnel de santé qui assure le transport sanitaire de personnes dont l'état nécessite une surveillance médicale ou un transport en position allongée. Il intervient sur prescription médicale ou en urgence (SAMU).

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier(e) assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient.

Compétences

Ses compétences s'étendent à certaines tâches :

- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage ;
- Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté ;
- Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient ;
- Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences ;
- Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence ;

Rémunération dans le cadre d'une alternance

L'apprenti devenant salarié de l'entreprise, il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son **âge** et son **ancienneté** :

Tranche d'âge	1ère année	2ème année	3ème année
15 à 17 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 à 20 ans	43 % du SMIC	67 % du SMIC	67 % du SMIC
21 à 25 ans	53 % du SMIC	78 % du SMIC	78 % du SMIC
26 à 29 ans	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

Si le contrat d'apprentissage est prolongé (redoublement, réorientation, spécialisation complémentaire), le salaire minimum de l'apprenti est alors équivalent à celui de la dernière année.

En cas de succession de plusieurs contrats d'apprentissage par le même apprenti, et ce même s'il exerce pour différents employeurs, sa rémunération doit au minimum être égale au dernier salaire perçu pour la dernière année de son précédent contrat.

Durée : 8 mois

556

Heures de formation

Dans le cadre d'une formation en alternance, l'apprenant est salarié de l'entreprise durant les 12 mois de formation. La formation fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur. Le rythme de l'alternance est variable au cours de la formation.

Cette formation peut également être réalisée en temps plein, avec plusieurs moyens de financement possibles (prise en charge par la Région, compte CPF, promotion professionnelle...)

Prérequis

- Être titulaire du permis de conduire depuis au moins 3 ans, (2 pour les candidats ayant effectué la conduite accompagnée)
- Fournir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite des ambulances
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier
- Sérologie Hépatite B conforme à la réglementation en vigueur

Tarif

En alternance : formation gratuite et rémunérée

En temps plein : 5000 €

Formation disponible

Bezannes (51 - Reims)

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

DIPLÔME D'ÉTAT AMBULANCIER(E)

Contenu

Diplôme préparé : Diplôme d'Etat d'Ambulancier - RNCP **36542** - Ministère chargé de la santé - Date d'échéance de l'enregistrement : **01-06-2027**

Matières	Nombre d'heures (1ère année)
M1 - Relation et communication avec les patients et leur entourage	70
M2 - Accompagnement du patient (installation, déplacements)	70
M3 - Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés	35
M4 - Appréciation de l'état clinique du patient	105
M5 - Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient	105
M6 - Préparation, contrôle et entretien du véhicule	7
M7 - Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	21
M8 - Entretien du matériel et des installations du véhicule	35
M9 - Traitements des informations	35
M10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70

Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e pasteur».

Modalités d'évaluation

Epreuves par bloc de compétences

- Contrôle des connaissances, étude de cas, mise en situation professionnelle : entraînements aux épreuves écrites et orales
- Evaluations formatives

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi de votre candidature via **le site internet**, vous êtes contacté dans un **délai de 48h**.

Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à **3 mois** avant la rentrée (jusqu'à 2 mois pour un contrat de professionnalisation).

En complément du formulaire du candidat, remplissez **le dossier d'inscription** à envoyer à l'adresse mail formateur-ifap@cfpast.com ou pasteur-ifas@cfpast.com

Contactez notre équipe

03 26 87 88 38
infos@cfpast.com
cfpast.com

  
[poledformationpasteur](https://www.poledeformationpasteur.com)
[Découvrir nos campus →](#)

Nous rejoindre

Candidater →